

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Convocation en date du 26 avril 2018

2ÈME RÉUNION ORDINAIRE DE 2018 - SEANCE DU 21 JUIN 2018

PRESIDENCE : M. Martin, Président du Département

DELIBERATION N° 1.3

AVIS RELATIF AU PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ (PRS) DE NORMANDIE 2018-2028

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU :

- la loi du 2 mars 1982

- le code général des collectivités territoriales

les propositions de M. le Président entendues;

après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres,

Vu l'article L 1431-1 et les articles R 1434-1 et suivants du Code de la Santé Publique,

Vu l'avis de consultation portant sur les trois composants du Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028 de Normandie, publié le 9 mars 2018 au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région,

A l'issue du vote suivant :

Ont voté contre : M. BARRE Mme BLONDEL, Mme BOTTE, M. BOUILLON (pouvoir à Mme CANU), M. BRUNEAU, Mme CANU, M. CAREL, Mme de CINTRE, M. CORITON, M. COUTEY, M. DELESQUE (pouvoir à Mme de CINTRE), Mme DEPITRE, Mme DIALLO, M. DIALLO, M. DUBOST, Mme DUTARTE, Mme FOLLET, Mme GOUJON (pouvoir à M. CAREL), Mme HERVE, M. LAMIRAY, Mme LARGILLET, Mme LESAGE, Mme LE VERN, Mme MANZANARES M. MARCHE, M. MARIE (pouvoir à Mme LESAGE), M. METOT, Mme MEZRAR, Mme MOUTIER LECERF, M. PHILIPPE, M. RAGACHE, M. REGNIER, M. ROULY et Mme VIEUBLE ;

Ont voté pour : Mme ALLAIS, M. BAZILLE, M. BELLANGER, M. BERTRAND, Mme BROHY, M. BURES, Mme CARON, M. CHAUVENSY, M. CHAUVET, Mme COTTEREAU, Mme COUPPEY, Mme DURANDE, M. DUVAL, Mme FIRMIN-LE-BODO, Mme FLAVIGNY, M. GAUTIER, M. HAUGUEL, Mme LECORDIER, Mme LEFEBVRE, M. LEJEUNE, M. LEMAIRE, M. LEMONNIER, Mme LORAND-PASQUIER, Mme LUCOT-AVRIL, M. MARTIN, Mme MASSET, M. MERVILLE, Mme MSICA-GUEROUT, M. ROUSSELIN (pouvoir à Mme DURANDE), Mme SINEAU-PATRY, M. TASSERIE, M. TEISSERE, Mme TESSIER, Mme THIBAudeau-RAINOT, M. TRASSY-PAILLOGUES et Mme VANDECANDELAERE ;

Émet un avis favorable quant à l'adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2028 (COS), du schéma régional de santé 2018-2023 (SRS) et du programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies 2018-2023 (PRAPS) ci-annexés.

Précise cependant les points de vigilance suivants :

- l'évolution de l'offre sanitaire et médico-sociale ne peut engager le développement et le financement d'une offre départementale complémentaire ;
- les nouveaux dispositifs de coordination sanitaire, particulièrement les Plateformes Territoriales d'Appui, ont vocation à s'intégrer dans les dispositifs de coordination gériatrique et du handicap existants en Seine-Maritime ;
- une vigilance particulière sera portée sur les mesures à venir dans le cadre des Projets Territoriaux de Santé Mentale au regard des ruptures de parcours constatées pour les publics en situation de handicap psychique.

Le Président du Département

Pascal MARTIN

Le Président du Département de Seine-Maritime certifie le caractère exécutoire de cette délibération en application de l'article L.3131-1 du C.G.C.T.

Délibération reçue en Préfecture le : 27 JUIN. 2018

Délibération affichée le : 27 JUIN. 2018